

Etaient présents : A BOUTHEMY maire, M BOUVIER, F BUSSON, F GEFFRAULT, R BARON, P GRANDGIRARD, B DELALANDE, S NIEZ, A GENOUEL

Etaient absents : M DELAHAIE, Y MARTIN, S JEULAND, J DROUILLE

Secrétaire de séance : Mme BUSSON.

Date de la convocation : 16 février 2019

Date d'affichage du compte rendu : 4 mars 2019

Suite au dernier conseil et sur invitation de M Le Maire, M MOAL, nous présente la proposition de la Société Mixte ENERGIV de location des toitures du centre culturel et de la salle de sport pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les membres du conseil demandent quelques explications. La commune devra avant toute intervention, faire réaliser une étude des structures des bâtiments pour connaître la possibilité d'installation (étude à la charge de la commune) Si la commune accepte l'installation il sera établi une convention avec un contrat sur 20 ans, le loyer perçu par la commune sera de 450 € / an pour les deux bâtiments.

Le conseil remercie M MOAL pour son intervention, l'ordre du jour reprend.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

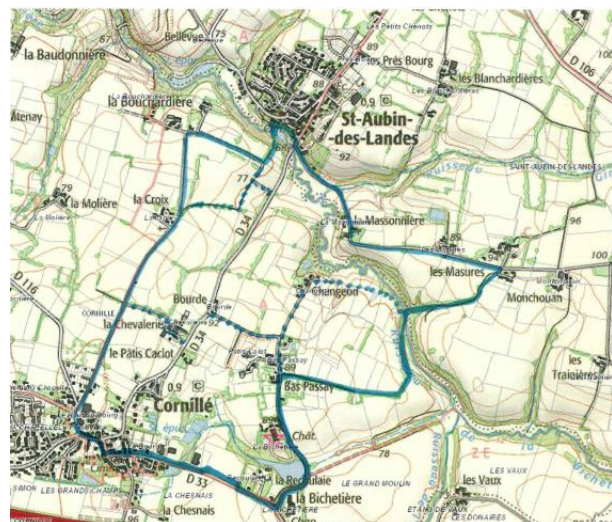
Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal : il n'y a ni questions et aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

2. TERRAINS :

- Chemins de randonnées :

Monsieur Le Maire, avec l'aide de M Fernand GEFFRAULT présente le tracé du futur chemin qui partira de la balade Pierre Rossignol et qui ira jusqu'à St Aubin des Landes. Des achats et ventes de terrains sont à prévoir comme suit, le prix est de 1.50 euros le m²

Commune de CORNILLE	
Chemin de randonnée Communal entre "Le Bas Passay" et "Changeon"	
Section A du Cadastre	
1°) CESSIONS par les riverains à la commune :	
■ Cession par JOEL BARROT :	
■ parcelle n° 101 partie = parcelle n° 1014 :	55 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)
■ Cession par DAVID BAILLEUL :	
■ parcelle n° 612 :	1 23 m ²
■ parcelle n° 702 :	60 m ²
■ parcelle n° 618 :	76 m ²
■ parcelle n° 614 :	62 m ²
■ parcelle n° 149 partie = parcelle n° 1011 :	1 76 m ²
■ parcelle n° 149 partie = parcelle n° 1011 :	1 76 m ²
■ parcelle n° 120 partie = parcelle n° 1011 :	3 33 m ²
■ parcelle n° 171 :	10 50 m ²
■ parcelle n° 171 :	10 50 m ²
Total = 38 33 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)	
■ Cession par les Consorts BAILLEUL :	
■ parcelle n° 114 partie = parcelle n° 1011 :	2 18 m ²
■ parcelle n° 119 partie = parcelle n° 1011 :	10 19 m ²
Total = 12 37 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)	
■ Cession par Arnaud JEULAND :	
■ parcelle n° 117 partie = parcelle n° 1011 :	21 m ²
■ parcelle n° 117 partie = parcelle n° 1011 :	53 m ²
■ parcelle n° 188 partie = parcelle n° 1011 :	28 m ²
Total = 10 90 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)	
■ Cession par Patrick ROSSIGNOL :	
■ parcelle n° 703 partie = parcelle n° 1014 :	13 m ²
■ parcelle n° 103 partie = parcelle n° 1014 :	10 09 m ²
■ parcelle n° 103 partie = parcelle n° 1014 :	10 15 m ²
Total = 33 37 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)	
2°) CESSIION par la commune à David BAILLEUL :	
■ parcelle n° 714 :	18 80 m ²
■ parcelle n° 1012 :	20 09 m ²
■ parcelle n° 117 partie = parcelle n° 1011 :	21 m ²
Total = 60 10 m ² (après le cadastre, donc sans garantie)	



Le conseil donne son accord à l'unanimité pour toutes les formalités pour la création de ce chemin.

Le chemin pourrait être ouvert avant l'été. Monsieur Le Maire nous informe que l'achat de terrain entre le bourg et la Bicheptière pourrait être pris en charge par Vitré Communauté.

- Demande d'acquisition de terrain:

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'un riverain de l'espace vert le long de la route des lacs et de la Rue des Hortensias, souhaite faire l'acquisition du dit espace vert, il en propose 4600 euros pour 230 m². Après en avoir débattu, le conseil souhaite qu'un courrier soit fait à l'ensemble des co-lotis pour avoir leur avis. Si majorité des 2/3 est recueillie, la commune acceptera cette vente et modifiera le permis d'aménager.



3. TRAVAUX ET ACHATS :

- Proposition d'ENERG'IV :

Suite à la proposition de M MOAL, un vote est fait pour ou contre le projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Pour = 0

Contre : 4

Abstention : 5

Une réponse négative sera faite à la Sté ENERG'IV.

- Travaux Logement :

Les travaux ont repris après la consolidation des murs extérieurs, le placo est en cours ; la fin des travaux est prévue certainement avant l'été

- Fourneau salle de la fontaine :

Lors du contrôle périodique, une fuite de gaz a été détectée sur le fourneau, le conseil donne son accord à l'unanimité pour son remplacement par un four électrique par la Société Alliance Froid pour un montant de 2 527.92 HT

Le conseil donne son accord également pour l'intervention de l'entreprise Malécot pour le raccordement électrique pour un montant de 514.01 HT

L'installation sera faite sous 15 jours.

4. PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur Le Maire nous informe que deux membres du personnel peuvent prétendre à un avancement. Pour ce faire Des dispositions doivent être prises en matière de promotion et le Comité Technique paritaire doit être saisi pour avis. Ces promotions ayant des répercussions financières, le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Une délibération est prise pour le service commun informatique de Vitré Communauté, suite à l'adhésion de nouvelles communes et à la redéfinition des participations financières.

Pour : 9

Une délibération est également prise pour remboursement de frais pour M Denis GABLIN (frais de repas lors des formations et achat de petit matériel pour les activités)

Pour : 9

- Projet éolien :

Monsieur Le Maire informe le conseil d'un projet éolien sur la commune, ce projet serait porté par Vitré Communauté, les études sont en cours.

- Animation Jeunesse :

Mme BUSSON présente un premier bilan de l'animation sur la commune, 12 jeunes sont inscrits à l'accueil jeunes, plusieurs animations ont déjà été organisées (soirée pizza, après-midi pâtisserie.....)

M Denis GABLIN est en train de mettre en place un programme pour les semaines à venir. Il prévoit notamment comme au moment de Noël, de solliciter les jeunes retraités pour le fleurissement du bourg.

L'ensemble du conseil souligne la satisfaction de tous pour toutes ces nouvelles animations intergénérationnelles.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au jeudi 28 mars à 19h30.

Fin de séance à 21h 15